

ALLEMAGNE – Les faucheurs en procès

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/08/2008

Tous les ans, les “Feldbrefreiung”, les libérateurs de champs, se retrouvent pour un week-end d'action. Cette année, le rendez-vous était en Bavière, fin juin. Résultat : une parcelle de maïs Mon810 a été fauchée, au petit matin, sous le regard de policiers désorientés. Les faucheurs ont même attendu les renforts pour se faire arrêter.

En 2008, les faucheurs ont aussi occupé plusieurs champs d'expérimentation, afin d'empêcher leur ensemencement : Müritz (pomme de terre), Wendland (maïs), Hessen (quatre champs de recherche empêchés), Northeim (malgré l'occupation, KWS a semé 1000 m2 de betterave GM), Oberboihinen (l'école supérieure de Nürtingen s'est engagée à ne plus faire de recherche sur le maïs GM en champs pour les cinq années à venir, mais Monsanto a un droit d'utilisation du champ jusqu'en 2011), et Forchheim/Rheinstetten (maïs).

Autre événement : les procès. En Allemagne, contrairement à la France, toutes les personnes prises en flagrant délit par la police sont jugées, et chacun a un procès individuel. Pour le fauchage de 2007, le tribunal de Bad Freienwald a condamné les 17 premiers inculpés à 15 jours-amendes pour “dégradation en réunion”, et à 20 jours amendes pour les récidivistes. Cependant, particularité allemande, le montant de l'amende est fonction du salaire de l'inculpé (1/30ème du net sur déclaration volontaire). Ainsi, elles s'étalent de 180 à 900 euros, auxquelles s'ajoutent les frais de justice (80 euros). A noter : un inculpé bénéficiant du Hartz IV (le RMI allemand) a été condamné à 15 jours amendes à zéro euro et deux autres ont vu leur procès classés sans suite.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/allemande-les-faucheurs-en-proces/